



Signature de bon de visite

Par **morinve**, le **31/03/2012** à **19:22**

Bonjour,

j'ai signé un bon de visite pour une visite d'appartement avec une agence à mon nom.
cet appartement est destiné à mon fils qui ne porte pas le même nom que moi et lui n'a rien signé;

Suite à une annonce sur le bon coin je prend contact avec le propriétaire qui vend cet appartement bien entendu moins cher qu'en agence.

Mon fils a t'il le droit d'acheter cet appartement de particulier à particulier?

Deuxième question:

Si l'agence a marqué sur le bon de visite (,que je ne détiens pas),que l'appartement est destiné à mon fils, en écrivant son nom et prénom.

Et si mon fils n'a pas signé a t'il toujours le droit de l'acheter de PAP.

merci d'avance

Par **edith1034**, le **01/04/2012** à **08:51**

OUI s'il revisite lui même avec le vendeur puisque l'appartement n'est pas pour vous

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **morinve**, le **01/04/2012** à **10:03**

merci pour votre réponse rapide .
trés bonne journée

Par **andré**, le **03/04/2012** à **19:46**

Bonsoir non en principe il ne le peut pas cela est bien stipulé sur le bon de visite attention
donc si l'agence est pointilleuse